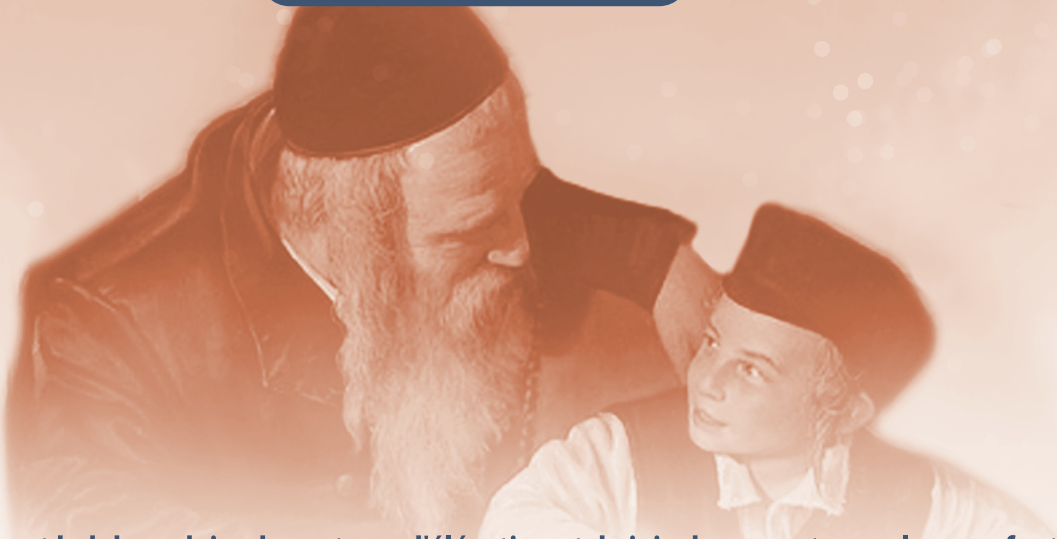


Programme AVOT OUBANIM

Parachat Mikets

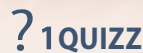


Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 42, versets 6 et 7

La Torah nous raconte que **Yossef est devenu le gouverneur de l'Egypte**, et fournissait la nourriture à tout le peuple. **Ses frères sont venus en Egypte, et se sont prosternés devant lui, face contre terre.** Yossef les a vus, les a reconnus, s'est comporté comme un étranger envers eux, et leur a parlé durement. Il leur a dit : "D'où venez-vous ?". Ils ont répondu : "De la terre de Kenaan, pour acheter du blé".

Le Kédouchat Lévy nous apprend, une fois de plus, à interpréter les événements avec profondeur, et pas seulement superficiellement.

D'habitude, lorsqu'une personne est vaincue par un ennemi qu'elle a longtemps combattu, elle en éprouve une grande douleur, une grande frustration ; une grande honte, parfois. Surtout si cet ennemi était quelqu'un qu'elle tournait en dérision.

Ici aussi, **si les frères de Yossef savaient que c'était devant lui qu'ils se prosternaient** (alors qu'ils s'étaient tellement moqués de ses rêves dans lesquels toute sa famille se prosternait devant lui, et l'avaient tant réprimandé à ce sujet), **leur douleur aurait été immense** ; et leur honte, insupportable.

C'est pourquoi Yossef Hatsadik, alors qu'il aurait pu clamer son triomphe et se venger en disant clairement à ses frères : "Vous voyez que mes rêves se sont réalisés ! Vous vous êtes trompés !", s'est comporté de sorte à ce que ses frères ne puissent pas deviner qu'ils avaient devant eux leur petit frère, dont ils s'étaient tant moqués.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

L'essentiel pour lui n'était pas de savourer sa victoire, mais de protéger ses frères de

la honte et de la souffrance.

Ce sont les Middot Tovot (qualités) de nos Tsadikim, et la Torah nous en parle pour que nous puissions nous en inspirer.

HALAKHA

Hilkhot 'Hanouka

1) **Toutes les huiles et toutes les mèches sont Cachères pour l'allumage de 'Hanouka.** Il est cependant **préférable d'allumer avec de l'huile d'olive**, parce qu'elle éclaire mieux et parce que c'est avec de l'huile d'olive que le miracle a eu lieu.

2) Si on n'a pas d'huile d'olive, mais on a d'autres sortes d'huile et des bougies en cire, il est quand même **préférable d'allumer avec de l'huile qu'avec des bougies en cire**. Car l'huile, même si ce n'est pas de l'huile d'olive, rappelle quand même plus le miracle.

3) Pour ne pas trop retarder l'allumage à la **sortie de Chabbath, il est conseillé de préparer le nécessaire pour l'allumage** afin qu'en rentrant de la synagogue samedi soir, on puisse allumer les bougies de 'Hanouka au plus vite.

4) Il y a une discussion entre décisionnaires sur le point suivant : "Après la sortie de Chabbath, que fait-on en premier : la Havdala, ou l'allumage des bougies de Hanouka ?"

Certains décisionnaires, en se basant sur le principe de "**Tadir Véchéno Tadir, Tadir Kodem**" (selon lequel lorsque deux Mitsvot se présentent, il faut faire d'abord la plus fréquente) disent **qu'il faut d'abord faire la Havdala**.

D'autres disent qu'il vaut mieux faire la Havdala le plus tard possible :

- afin de faire sortir le Chabbath le plus tard possible, car tant qu'on n'a pas fait la Havdala, la Kédoucha (sainteté) de la Néchama (l'âme) de Chabbath est encore en nous ;

- et aussi parce que la Mitsva de Pirsoumé Nissa (publier le miracle) de 'Hanouka est plus importante que la Havdala.

La conclusion de cette discussion semble être que, du moins pour les Séfaradim, **on fait d'abord Havdala puis l'allumage des bougies de 'Hanouka**. Par contre, à la synagogue, tous les décisionnaires sont d'accord qu'on allume d'abord les bougies de 'Hanouka ; et ensuite seulement, on fait la Havdala.

5) Le **samedi soir, certains utilisent, comme bougie du Chamach, la bougie de Havdala**. Car puisqu'on a commencé à faire une Mitsva avec elle (la Havdala), on continue dans la série en l'utilisant pour une deuxième Mitsva (l'allumage des bougies de 'Hanouka).

6) Il est **interdit de profiter des lumières de 'Hanouka,**

même si elles proviennent d'une 'Hanoukia allumée par un enfant.

7) Il est **permis de circuler dans la maison grâce à la lumière des bougies de 'Hanouka**. Ce n'est pas considéré comme une utilisation interdite de ces bougies. Car l'utilisation interdite des bougies de 'Hanouka, c'est lorsqu'on utilise leur lumière en étant vraiment à côté d'elles (par exemple pour lire un livre, compter de l'argent ou se réchauffer).

8) **Ceux qui allument les lumières de 'Hanouka avec des bougies peuvent utiliser mêmes des bougies parfumées** (à condition toutefois, lorsqu'on fait cela, de chercher essentiellement à accomplir la Mitsva d'allumer les lumières de 'Hanouka, et pas à sentir le parfum des bougies).

9) Il faut **allumer les bougies de 'Hanouka à l'endroit où on compte les laisser**. On ne peut pas les allumer à un endroit pour les déplacer ensuite à un autre endroit (sauf si on les déplace seulement de quelques centimètres).

10) **Une fois que les bougies de 'Hanouka ont éclairé pendant une demi-heure, on peut les déplacer** (si on veut, par exemple, fermer la porte ou la fenêtre, ou les éloigner des enfants qui courent autour d'elles).

11) Si on allume les bougies de 'Hanouka avec de l'huile et qu'on constate, après les avoir allumées, **qu'il n'y a pas assez d'huile pour qu'elles restent allumées une demi-heure**, il ne suffira pas d'y ajouter de l'huile (car on ne serait alors pas quitte de la Mitsva). **Il faudra les éteindre, y ajouter de l'huile, puis les rallumer.**

Le Michna Beroura précise qu'on les rallumera **SANS Brakha**.

12) Si on a mis la mèche dans une sorte de petit tuyau mais qu'elle s'est rapidement éteinte car elle n'était pas assez sortie de celui-ci, il faudra rallumer une deuxième fois **AVEC Brakha**. Car depuis le début, l'allumage n'avait aucune chance de durer une demi-heure.

13) Si on a allumé les bougies de 'Hanouka vendredi après-midi, mais qu'elles se sont éteintes après quelques minutes alors qu'on avait déjà pris Chabbath, on pourra, tant que l'horaire de Chabbath du calendrier n'est pas encore arrivée, **demandeur à un juif qui n'a pas encore pris Chabbath de les rallumer.**



MICHNA

La Michna nous dit que la teneur du Prozboul est "Je vous transmets à vous, Untel et Untel, Messieurs les Dayanim (juges), qui êtes à tel endroit, que toute créance que j'ai sur cette personne, je l'encaisserai tout le temps où je voudrais".



Explication : Tout créancier auquel des débiteurs doivent de l'argent peut faire un Prozboul.
? Comment se fait le Prozboul ?

Soit par écrit, selon l'opinion du Ramban. Soit oralement, d'après l'opinion du Sma. Le créancier écrit ou dit au Beth Din (tribunal rabbinique) : "Je vous transmets toute ma dette, de sorte à ce que lorsque j'irai me la faire rembourser, ce ne sera pas ma dette à moi qui sera remboursée, mais votre dette à vous, les Dayanim".

Ainsi, **on ne transgresse pas l'interdiction de réclamer notre dette** ("Lo Yigoss / Il ne réclamera pas"). Car ainsi, **ce n'est plus notre dette, mais celle du Beth Din.** Et lorsque le Beth Din réclame une dette, il ne transgresse pas l'interdiction de "Lo Yigoss".

Nous avons toutefois expliqué, la semaine dernière, que le Prozboul ne fonctionne que de nos jours (où l'annulation des dettes n'est que de Rabbanane), et selon la capacité que la Torah a donnée au Beth Din de pouvoir déclarer Hefker (sans propriétaire) les biens d'une personne.

? Devant combien de juges doit-on écrire ou dire le Prozboul ?

La Guémara (Guittine, p.32) rapporte une discussion entre Rav Na'hman et Rav Chéchet. Rav Na'hman dit que puisque la Michna a dit "Messieurs les Juges, Untel et Untel", deux juges suffisent. Mais **Rav Chéchet dit qu'il faut évidemment trois**

juges, mais que la Michna n'a pas voulu alourdir son texte, en répétant encore une fois le mot "Untel".

La Michna continue en disant que les juges signent au bas du papier qu'ils ont reçu. Et si la déclaration de Prozboul était orale :

- c'est eux-mêmes qui écrivent sur papier le texte suivant : "Tel créancier a déclaré devant nous qu'il nous transmet ses dettes à nous, Dayanim qui sommes à tel endroit, afin qu'il puisse encaisser celles-ci en notre nom lorsqu'il le désirera ;
- et ils signent le papier.

Rav Na'hman apporte une preuve que deux juges suffisent en se basant sur le fait que la Michna dise : "Et les juges ou les témoins signent". Il dit que de même que les témoins sont deux, les juges aussi peuvent être deux.

Mais Rav Chéchet rejette cette preuve en disant : "Non ! Chacun dans sa catégorie ! Les témoins, qui sont deux, signent ; et les juges, qui sont forcément trois, signent aussi".

? Pourquoi la Michna a-t-elle dit : "Et les juges OU les témoins signent" ?

Pour nous apprendre qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait à la fois des juges et des témoins. **Les juges peuvent être témoins, et les témoins peuvent être juges.** Car puisque le Prozboul est une institution Dérabbanan, le principe de "Ed Naassé Dayan (celui qui a été témoin dans une affaire peut devenir juge dans cette même affaire)" s'y applique.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Un cœur joyeux embellit le visage, et la tristesse du cœur détruit l'esprit".

Encore une fois, ce Passouk peut être lu de différentes manières.

Le Métsoudat David explique que **lorsqu'une personne éprouve une joie dans son cœur, celle-ci éclaire son visage et le fait rayonner.** A l'inverse, lorsqu'elle y éprouve une grande tristesse, son esprit se brise et elle perd sa confiance en elle.

Rachi donne une explication très différente. Il dit que **si une personne réjouit le cœur d'Hachem**, en allant dans la voie qu'il nous a prescrit, **Hachem tournera Sa face vers elle pour lui donner tout ce dont elle a besoin.** Par contre, si elle attriste Hachem, Hachem lui montrera un esprit brisé, comme l'indiquent les Psoukim qui disent (cf. Béréchit, Chapitre 6, versets 6 et 7) qu'Hachem s'est attristé dans Son cœur, et qu'il s'est dit : "Je vais effacer de la terre l'homme que J'ai créé".

Le Malbim donne une troisième explication : "Si une personne se réjouit sur chaque chose de ce monde mais

ne s'attriste pas pour les fautes qu'elle a commises et pour les échecs qu'elle accumule dans le perfectionnement de son âme, seul son visage sera embelli. La joie de son cœur ne rejaillira que sur son visage, sans élever son esprit/embellir son intériorité (toutes les forces qui sont en elle : sa sagesse, sa compréhension, sa connaissance, sa crainte d'Hachem...). Et parfois, elle aura l'air heureuse alors qu'intérieurement, elle est brisée... Car elle n'a pas perfectionné son être intérieur. Par contre, si elle attriste son cœur (c'est-à-dire : si elle regrette ses 'Avérot, et désire s'améliorer profondément / se perfectionner), son esprit s'élèvera".

Le Ralbag et le Even Ezra expliquent que **si une personne a le cœur joyeux, cette joie lui donne envie d'étudier la Torah** et d'approfondir son étude. Par contre, si elle est triste, elle n'a plus cette envie. Nous voyons cela chez Yaakov Avinou qui, lorsqu'il était triste de la disparition de son fils Yossef, n'avait plus le Roua'h Hakodech (un certain niveau de prophétie), car il n'arrivait plus à approfondir son étude.

Ce verset, riche d'interprétations, donne justement ENVIE D'ÉTUDIER !



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, nous ne lisons pas la Haftara habituelle de Parachat Mikets, mais la Haftara spéciale de Chabbath 'Hanouka.

Dans cette Haftara, **Zekharia nous livre plusieurs visions qu'il a eu, mais c'est la troisième vision qui concerne 'Hanouka.**

Elle commence au Passouk 1 du chapitre 4, et Zekharia y raconte :

"L'ange m'est apparu une deuxième fois. Il m'a réveillé comme on réveille un homme de son sommeil, et il m'a demandé : "Que vois-tu, Zekharia ?".

Je lui ai dit : "Je vois une **Ménora entièrement en or** ; et, au sommet de celle-ci, une très grande coupe ronde, et sept petites coupes. Quarante-neuf tuyaux sortent de la grande coupe, et se dirigent vers les sept petites coupes (chaque petite coupe recevant, à elle seule, sept tuyaux)".

Question : Que symbolisent les quarante-neuf petits tuyaux ?

Ils sont une allusion au fait que, Lé'atid Lavo (dans les temps futurs), **la lumière du soleil sera quarante-neuf fois plus grande que la lumière qu'Hachem a créé lors des sept jours de la création.**

"Dans les petits tuyaux, de l'huile coule et remplit les petites coupes de la Ménora. À droite de la grande

coupe, il y a un olivier. À gauche de la grande coupe, il y a un autre olivier. De ces deux oliviers coule de l'huile, qui se fabrique toute seule à partir des olives. Elle coule de celles-ci vers la grande coupe, puis dans les petits tuyaux. Et c'est ainsi qu'elle remplit les petites coupes de la Ménora".

Zekharia interroge ensuite l'ange quant au symbole qui se cache derrière cette vision. L'ange lui répond : "Ne le comprends-tu pas de toi-même ?". Zekharia dit : "Non". Et l'ange lui explique alors que cette vision est là pour rassurer Zéroubavel (qui était le gouverneur d'Israël à ce moment-là) sur le fait que, de même que les olives de cette vision ont donné de l'huile d'elles-mêmes, **le deuxième Beth Hamikdash ne sera construit ni par la force des armées, ni par la puissance des soldats, mais seulement par la volonté d'Hachem.**

C'est Lui qui donnera à Darius la volonté d'aider le peuple juif, et de lui fournir tout le nécessaire à la construction du Beth Hamikdash.

Personne n'aura la force d'empêcher ces travaux. Et, au contraire, tout le monde sera calme et s'émerveillera du matériel avec lequel le Beth Hamikdash sera construit.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

La Torah nous enseigne : "Un témoin isolé ne viendra pas déposer contre une personne, quel que soit le crime ou le délit".
(Sefer Dévarim, Choftim 19:15)



LE CAS DE LA SEMAINE

Chimon et Réouven jouent à un jeu de pari avec quelques pièces de monnaie. A un moment, Réouven prend une pièce qui appartient à Chimon et lui dit "Je te rends ta pièce et je t'en donne une autre avec si tu dis du mal d'un de nos camarades".

QUESTION

Chimon doit-il dire du mal de l'un de ses camarades, au moins pour récupérer son argent ?



Réponse

En aucun cas, Chimon ne pourra dire du mal de son camarade, même s'il doit subir, comme dans notre cas, un préjudice financier. A l'avenir, il jouera à des jeux plus appropriés !



HISTOIRE

Rabbi Pin'has de Zitomir avait l'habitude de voyager deux fois par an (pour 'Hanouka et pour Chavouot) chez son Rav, Rabbi Israël de Roujin.

A la période de 'Hanouka, il faisait très froid.

Et le voyage nécessitait donc de gros efforts, pour être prêt malgré le froid et la neige.

Rabbi Pin'has le faisait donc en deux étapes : il voyageait la veille de 'Hanouka, passait la première nuit de 'Hanouka dans une auberge, puis allait chez son Rav, où il allumait la deuxième bougie de la fête.

Une année, le voyage a été particulièrement pénible, à cause de la neige. Et lorsque Rabbi Pin'has est arrivé à l'auberge, il était plus de minuit...

L'aubergiste et sa femme, qui dormaient déjà depuis longtemps, ont été réveillés en entendant Rabbi Pin'has taper à la porte. Ils l'ont accueilli, et lui ont servi un repas chaud ; mais avant de le manger, Rabbi Pin'has a allumé la première bougie de 'Hanouka. Il a ensuite mangé, puis est allé dans sa chambre, et s'est endormi profondément.

En pleine nuit, un bruit terrible s'est fait entendre. L'aubergiste et sa femme se sont réveillés brusquement, sont allés vers la porte d'entrée et ont constaté... que celle-ci avait été défoncée par une bande de brigands qui était entrée dans l'auberge !

Les brigands ont attaché l'aubergiste et sa famille, et ont volé tous les objets de valeur qui se trouvaient dans l'auberge. Au passage, ils ont aussi apaisé leur soif d'alcool en vidant plusieurs bouteilles qui se trouvaient sur le comptoir...

De sa chambre, Rabbi Pin'has a entendu le vacarme. Il a compris que les brigands n'allaient pas tarder à monter à l'étage, que sa vie était en danger, et qu'il était peut-être en train de vivre ses dernières minutes...

Il a sorti un livre du Zohar, qu'il emportait toujours dans ses voyages, et s'est plongé dans son étude. Et petit à petit, il a oublié la situation dramatique dans laquelle il se trouvait...

Il était tellement absorbé dans son étude qu'il s'est même mis à étudier à haute voix !

A un moment, la porte de sa chambre a volé en éclats. C'était le chef des brigands (un homme effrayant) qui l'avait défoncée...

Rabbi Pin'has s'attendait au pire mais, à son grand étonnement, un silence s'est fait dans la chambre, et il a pu rouvrir les yeux. Il a alors constaté, effrayé, que le chef des brigands avait un poignard à la main, et qu'il le regardait intensément...

Le brigand a dit au Rav : "Es-tu Pin'has de Zitomir ?". Rabbi Pin'has, étonné, a répondu en tremblant : "Oui".

Puis, après avoir vu la 'Hanoukia et le livre que Rabbi Pin'has étudiait, le brigand a dit au Rav : "C'est 'Hanouka aujourd'hui ? Et c'est le Zohar que tu étudies ?"

Rabbi Pin'has était très étonné, mais le "brigand" lui a expliqué : "Je suis Its'hak... ta 'Havrouta de la Yéchiva Ketana !"

En entendant cela, le Rav a failli s'évanouir...

Le chef des brigands a appelé ses complices et leur a ordonné de détacher l'aubergiste et sa famille, de ranger à leur place tous les objets qu'ils comptaient voler, et de remettre toute l'auberge en l'état.

Lorsqu'ils ont terminé leur travail, il leur a dit de s'en aller, et que lui-même devait rester quelques instants à l'auberge. Puis il a raconté au Rav et à l'aubergiste :

"Après la Yéchiva Ketana, j'ai fait la Yéchiva Guedola, puis je me suis marié avec la fille d'un riche homme d'affaires, qui m'a permis d'étudier la Torah sans avoir de soucis financiers.

Au début, c'était merveilleux. Mais un jour, le Yétser Hara s'est occupé de moi...

Plusieurs fois, alors que j'étais plongé dans mon étude, ma femme m'a demandé de régler une dispute entre plusieurs personnes, qui voulaient se partager une certaine somme d'argent. Je ne voulais pas y aller, pour ne pas perdre un temps que j'aurais pu consacrer à l'étude de la Torah. Mais j'y suis allé, car ma femme avait peur que, sinon, la dispute finisse très mal...

Au bout d'un moment, j'ai compris que les hommes qui se disputaient n'étaient pas des hommes d'affaires qui voulaient se partager un bénéfice, mais des brigands, qui voulaient se partager un butin...

Je n'ai rien dit, mais je suis devenu celui qui, systématiquement, partageait le butin. Et sans le vouloir, je suis devenu complice de ces brigands...

Un jour, ils m'ont même proposé de venir cambrioler avec eux ; et, petit à petit, je suis même devenu leur chef...

En voyant ton visage, Pin'has, j'ai réalisé combien j'étais tombé dans la boue... La lumière de 'Hanouka a réveillé l'âme juive qui est en moi, et m'a donné envie de revenir vers la Torah..."

Lorsque Rabbi Pin'has est arrivé chez son Rav à Roujin, il n'était pas seul cette fois : un ancien brigand l'a accompagné, et y est resté jusqu'à y faire une Téchouva complète !

'Hanouka Saméa'h !



Question

Yaakov est un photographe professionnel. Un jour, un très bon ami à lui, David, qui est aussi photographe, lui téléphone et lui dit qu'il a le soir même un événement et que son appareil photo s'est cassé. Il est très ennuyé et lui demande donc s'il peut exceptionnellement lui prêter le sien. Yaakov qui prend bien soin de ses affaires et surtout de son appareil photo professionnel qui a une lentille ultra-sensible, a du mal à accepter.

Mais, compte tenu de la situation délicate et que David est un bon ami, il finit par accepter, non sans l'avoir au préalable bien mis en garde d'y faire très attention et en lui précisant qu'en général il ne le prête à personne, pas même aux membres de sa famille. David le remercie du fond du cœur et, quelques minutes plus tard, il est chez Yaakov pour prendre l'appareil. La soirée se passe comme prévu pour David et, le lendemain matin, il se rend en première heure chez Yaakov afin de lui rendre l'appareil photo. Arrivé chez Yaakov, c'est sa femme qui ouvre la porte. David lui dit qu'il est venu rendre l'appareil emprunté

la veille.

La femme de Yaakov lui dit qu'il n'est pas à la maison pour le moment, mais qu'il peut quand même lui laisser l'appareil, elle le lui transmettra quand il rentrera. David laisse donc l'appareil et s'en va.

La femme de Yaakov le pose machinalement sur la table, et quelques minutes plus tard, son fils de 3 ans attrape l'appareil et bien évidemment l'appareil est bien vite cassé.

Quand Yaakov rentre et voit cela, bien qu'assez énervé sur la négligence de sa femme, il appelle David et lui dit qu'il pense qu'il est lui le responsable car, prétend-il, l'appareil étant très fragile, seul celui qui connaît le métier sait comment y prendre garde, il est donc évident que le rendre à sa femme était une erreur de sa part.

David n'est pas du tout d'accord et dit que de le rendre à lui ou à son épouse est la même chose et qu'il n'y a aucune raison de le pénaliser.



GUEMARA



Qui a raison :
Yaakov ou David ?

A toi !

- Baba Metsia 36a "Amar Rava" (en bas de la page).
- Tour (Hochen Michpat) chapitre 72 alinéa 31, ainsi que le Beth Yossef.

RÉPONSE

Bien que la Guémara nous ait appris que quelqu'un qui donne un objet à garder à autrui, cela inclut forcément que sa femme et ses enfants (adulte) aussi pourront le garder. Quand il s'agit de rendre l'objet, cela est différent :

- si le mari a l'habitude de laisser sa femme gérer ses propres biens, l'emprunteur aura le droit de rendre l'objet à sa femme ;
- mais si le mari ne laisse pas à sa femme la gestion de ses biens, il ne pourra pas rendre l'objet à sa femme.

S'il en est ainsi, dans notre cas où David sait que l'appareil est très fragile et que son propriétaire y attache une attention particulière, et qu'il avait même précisé qu'en général il ne le laisse pas aux membres de sa famille, cela ressemble au cas où le mari ne laisse pas à sa femme la gestion de ses biens - du moins pour cet objet, il semblerait donc que David soit responsable.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com